

	Compte-rendu succinct	<u>Le Président :</u> M. Gérôme FASSENET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	<u>Le Secrétaire de Séance :</u> Mme Nathalie HONORIO
Affiché le :	<i>Séance du Jeudi 10 septembre 2020</i>	

Personnes excusées/absentes :

- **Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD
- **Dampierre** : Mme Laure VALENTIN ; Mme Stéphanie PICOT
- **Fraisans** : M. Hubert BACOT
- **Orchamps** : M. Régis CHOPIN ; M. Nicolas JOLY ; M. Olivier DEMANDRE ; Mme Barbara PANOUILLOT
- **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER
- **Rouffange** : M. Didier TISSOT
- **Serre Les Moulières** : M. Claude TERON.

Le Conseil Communautaire a été convoqué le jeudi 10 septembre 2020 à 20h00 à la salle des fêtes d'ORCHAMPS sous la présidence de M. Gérôme FASSENET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 20H10 et a été levée à 21H06.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GENERALES

a. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **nomme Madame Nathalie HONORIO comme secrétaire de séance.**

Voté à l'unanimité

b. Installation des nouveaux conseillers communautaire de la Commune de Gendrey

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, installe Madame Lydia LUTHRINGER en tant que conseiller communautaire titulaire et Monsieur Gilbert TSCHAIEN en tant que conseiller communautaire suppléant pour la commune de Gendrey.

Voté à l'unanimité

c. Approbation des procès-verbaux de la séance du 16 juillet 2020 et du 23 juillet 2020

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, :

- **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020,**
- **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 23 juillet 2020.**

d. Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation

1. **En matière de marchés publics**

a. Consultations inférieures à 40 000 €

- **Marché « Etude de diagnostic du système d'assainissement sur la commune d'Orchamps (décision n° 65-2020)**

Titulaire : FCA – 25 chemin des Essarts – 25000 BESANCON

Date de notification : 13 juillet 2020

Montant : 1 338,00 € HT

- **Marché « Travaux d'assainissement préalables au renouvellement de la couche de roulement de la RD673 – ORCHAMPS (décision n° 67-2020)**

Titulaire : EURL LARTOT TP – 5 rue de la Tuilerie – 25320 TORPES

Date de notification : 18 mars 2019

Montant : 37 755,63 € HT

- **Marché « Reconnaissance, recherches bornes et levé topographiques des lieux sur 3 250 ml et 48a00ca environ sur la totalité des rues du village ainsi que le site de la STEP sur la commune de VITREUX » (décision n° 69-2020)**

Titulaire : ALAIN PREVALET – 8D rue de la Grande Ole – 25300 HOUTAUD

Date de notification : 28 juillet 2020

Montant : 5 390,00 € HT

- **Marché « Reconnaissance, recherches bornes et levé topographiques des lieux sur 3 250 ml et 48a00ca environ sur la totalité des rues du village ainsi que le site de la STEP sur la commune de LOUVATANGE » (décision n° 70-2020)**

Titulaire : ALAIN PREVALET – 8D rue de la Grande Ole – 25300 HOUTAUD

Date de notification : 28 juillet 2020

Montant : 640,00 € HT

- **Marché « Acquisition de mobilier pour l'Ecole de Musique et de Danse de Jura Nord à Orchamps » (décision n° 71-2020)**

Titulaire : BRUNEAU – 19 avenue de la Baltique – Parc d'Activités – Secteur Nord – 91948 COURTA-BOEUF CEDEX

Date de notification : 30 juillet 2020

Montant : 4 506,89 € HT

- **Marché « Réalisation d'un diagnostic sanitaire et biomécanique visuel et sonore de 248 arbres au Parc intercommunal à Gendrey » (décision n° 72-2020)**

Titulaire : ARBRES ET FORETS – 158 chemin des Lavandières – 52200 LANGRES

Date de notification : 28 juillet 2020

Montant : 3 566,00 € HT

- **Marché « Prestation de nettoyage des vitres des bâtiments de la CCJN » (décision n° 73-2020)**

Titulaire : SNS – 11 rue Henri Jeanrenaud – 39100 DOLE

Date de notification : 28 juillet 2020

Montant : 7 991,52 € HT

b. Procédure adaptée

- **Marché « Prestations de service pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif (réseau et stations) » – Avenant n° 1 (Décision n° 66-2020)**

Titulaire : SOGEDO – 4 place des Jacobins – CS 15177 - 69290 LYON CEDEX 02

Date de notification : 22 juin 2020

Motif : ajout d'une nouvelle ligne au BPU « Extraction, transport et dépotage des boues sur la station de Ranchot » pour un montant de 21,00 € HT/m³

- **Marché « Acquisition d'un tracteur agricole pour le service technique de la CCJN » (décision n° 68-2020)**

Titulaire : RACINE – Z.I. – 2 rue des Perrières – 39700 DAMPIERRE

Date de notification : 1^{er} septembre 2020

Montant : 51 000,00 € HT

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

- e. *Désignation d'un délégué suppléant au SICTOM DE LA ZONE DE DOLE suite à une démission*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne Madame Lydia LUTHRINGER comme délégué suppléant au SICTOM DE LA ZONE DE DOLE, en remplacement de M. Sébastien VERPILLET.

Voté à l'unanimité

- f. *Désignation d'un délégué titulaire à la SAS AGRO ENERGIE DES COLLINES suite à une démission*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne Madame Lydia LUTHRINGER comme délégué titulaire à la SAS AGRO ENERGIE DES COLLINES suite à la démission de M. Sébastien VERPILLET.

Voté à l'unanimité

- g. *Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration du Centre de Gestion du JURA*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Régis CHOPIN comme délégué au Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Jura.

Voté à l'unanimité

- h. *Désignation d'un titulaire et d'un délégué suppléant à Jura Tourisme*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne Monsieur François GRESET comme délégué titulaire et Madame Lydia LUTHRINGER comme délégué suppléant au sein du Comité Départemental du Tourisme du Jura.

Voté à l'unanimité

- i. *Convention entre la Communauté de Communes Jura Nord et la Mission Locale Dole/Revermont*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Un membre du Conseil demande le coût annuel pour le conventionnement avec La Mission Locale ?

Monsieur le Président répond que le coût annuel est d'environ 16 000 €.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la reconduction du partenariat avec la Mission Locale Dole-Revermont ;**
- **approuve la convention de partenariat ainsi que ses termes ;**
- **autorise Monsieur le Président à procéder au mandatement relatif à la cotisation appelée par la Mission Locale Dole-Revermont ;**
- **autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier et à signer ladite convention et tout document y afférent.**

Voté à l'unanimité

- j. *Désignation des membres des Commissions Intercommunales*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

- **Commission n° 1 « Affaires Générales » :**

Président :	FASSET G.
VP	HENGY S.
VP	BENESSIANO M.
VP	CHOPIN R.

Commune	Titre	Nom	Prénom
BRANS	M.	DETOT	Dominique
BRANS	M.	ESTIVALET	Franck
COURTEFONTAINE	M.	ARNOULD	Jean-Noël
COURTEFONTAINE	M.	MATHON	Raphaël
DAMMARTIN MARPAIN	Mme	TERRIER	Sophie
DAMPIERRE	Mme	PICOT	Stéphanie
DAMPIERRE	M.	PHILIPPE	Aurélien
DAMPIERRE	M.	GOUNAND	Alain
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony
DAMPIERRE	M.	HUSSON	Philippe
DAMPIERRE	Mme	ROSSIGNOL	Sylvie
ETREPIGNEY	M.	BREGAND	Frédéric
ETREPIGNEY	M.	HEUZEBROC	Franck
EVANS	M.	BONNET	André
EVANS	Mme	BRADMETZ	Noëlle
EVANS	M.	DOUDY	Guy-Serge
GENDREY	Mme	LUTHRINGER	Lydia
LA BARRE	M.	GIMBERT	Philippe
LOUVATANGE	Mme	POCARD	Valérie

LOUVATANGE	M.	MATZ	Martial
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	PERTUS	Eric
MONTMIREY-LE-CHÂTEAU	M.	DAUNE	Martin
MUTIGNEY	Mme	JOUVELOT	Françoise
OFFLANGES	M.	LENOBLE	Alexandre
ORCHAMPS	M.	JOLY	Nicolas
OUR	M.	VUILLIN	Didier
PAGNEY	M.	GANET	Michel
PLUMONT	M.	PERRET	Christophe
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe
SALANS	M.	BOLE	Alexandre
SALANS	M.	COINCENOT	Yves
SALIGNY	Mme	LAVRY	Josette
VITREUX	M.	LEVY	Hervé

• **Commission n° 2 « Aménagement du Territoire et Grand Cycle de l'Eau » :**

Président :	FASSET G.
VP	ECARNOT S.
VP	CHOPIN R.
VP	ALFONSO S.
VP	GRESET F.

Commune	Titre	Nom	Prénom
BRANS	Mme	VIENNOT	Michèle
BRANS	Mme	CARQUIGNY	Sabine
COURTEFONTAINE	M.	ARNOULD	Jean-Noël
COURTEFONTAINE	Mme	PANIZ	Laetitia
COURTEFONTAINE	M.	MATHON	Raphaël
DAMMARTIN MARPAIN	M.	BOULANGER	Marc
DAMMARTIN MARPAIN	M.	TAMISIER	Daniel
DAMMARTIN MARPAIN	M.	NIAUX	Pascal
DAMPIERRE	Mme	PICOT	Stéphanie
DAMPIERRE	M.	MATHEVON	Olivier
DAMPIERRE	M.	GOUNAND	Alain
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony
DAMPIERRE	Mme	HONORIO	Nathalie
ETREPIGNEY	M.	SIGNORI	Frédéric
ETREPIGNEY	M.	LUCEREAU	Daniel
ETREPIGNEY	M.	BREGAND	Frédéric
EVANS	M.	BARBERET	Emmanuel
EVANS	Mme	BRADMETZ	Noëlle
EVANS	M.	CORNOUEIL	Serge
EVANS	M.	DELITOT	Alain
EVANS	M.	MOUGIN	Pascal
FRAISANS	M.	BACOT	Hubert
FRAISANS	M.	EME	Jacques
GENDREY	Mme	LUTHRINGER	Lydia
LA BARRE	Mme	BOBILLIER	Christelle
LA BRETENIERE	Mme	GUILLOT	Isabelle
LA BRETENIERE	M.	REGNIER	Jean-Marc
LOUVATANGE	M.	GUILLEMIN	Olivier
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	PERTUS	Eric
MONTMIREY-LA-VILLE	Mme	VIATTE	Catherine
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	NIOT	Raphaël

MONTMIREY-LE-CHÂTEAU	M.	DECHARRIERE	Gabriel
MUTIGNEY	M.	DRUOT	Eric
MUTIGNEY	M.	JUSSIAUX	Cyrille
OFFLANGES	M.	JACQUOT	Gilbert
OFFLANGES	M.	THABARD	Jean-Claude
OFFLANGES	Mme	GERARDIN	Ludivine
ORCHAMPS	M.	DEMANDRE	Olivier
ORCHAMPS	M.	JOLY	Nicolas
OUGNEY	M.	TONNELIER	Nicolas
OUGNEY	M.	BOLE	Hervé
OUR	M.	LEFEVRE	Jacques
PAGNEY	M.	GANET	Michel
PLUMONT	M.	KERAVEC	Yannick
PLUMONT	Mme	JUPILLE	Christine
RANS	M.	MORLIER	Jean-Louis
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe
SALANS	M.	BOLE	Alexandre
SALANS	M.	BAILLY MAITRE	Florian
SALANS	Mme	GARITAN	Marie-Françoise
SALIGNEY	M.	MERCIER	Pascal
SALIGNEY	M.	LAVRY	Gilbert
SALIGNEY	M.	DODANE	Michel
SERRE LES MOULIERES	M.	ALLEGUEDE	François
TAXENNE	Mme	SAINT HILLIER	Marianne
VITREUX	M.	GOMOT	Alain
VITREUX	M.	LAMBERT	Sébastien

• **Commission n° 3 « Bien vivre à Jura Nord » :**

Président :	FASSET G.
VP	BENESSIANO M.
VP	VALENTIN L.
VP	GRESET F.
VP	ALFONSO S.

Commune	Titre	Nom	Prénom
BRANS	M.	CORDIER	Bernard
BRANS	M.	MAITROT	Gérard
COURTEFONTAINE	M.	ARNOULD	Jean-Noël
COURTEFONTAINE	Mme	BERNARDIN	Emilie
COURTEFONTAINE	Mme	PANIZ	Laetitia
DAMMARTIN MARPAIN	Mme	TRABEY	Angélique
DAMMARTIN MARPAIN	M.	BACHELU	Jean-Michel
DAMPIERRE	M.	GOUNAND	Alain
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony
DAMPIERRE	Mme	MEYER	Caroline
DAMPIERRE	Mme	DROUHAIN	Nadine
ETREPIGNEY	M.	CHENU	Laurent
ETREPIGNEY	Mme	MICHAUD	Christine
LA BARRE	M.	BOURGEOIS	Daniel
LA BRETENIERE	Mme	GUILLOT	Isabelle
LA BRETENIERE	Mme	BOTTREAU	Muriel
LOUVATANGE	Mme	POCARD	Valérie

LOUVATANGE	Mme	BIDAL	Valérie
MONTMIREY-LA-VILLE	Mme	VIATTE	Catherine
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	GAUTHIER	Stéphane
MONTMIREY-LE-CHÂTEAU	Mme	JARILLOT	Delphine
MUTIGNEY	Mme	ARNUEL	Madeleine
ORCHAMPS	Mme	PANOUILLOT	Barbara
ORCHAMPS	Mme	NAEGELLEN	Lucette
OUR	M.	BURGSTAHLER	Jean-Pierre
PAGNEY	M.	GANET	Michel
PLUMONT	M.	PERRET	Christophe
RANS	M.	SCHAEGIS	David
RANS	Mme	MARQUEZ	Nadia
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe
SALANS	Mme	GIRARDOT	Christiane
SALANS	Mme	GUILLEMIN	Annie
SALANS	Mme	GARITAN	Marie-Françoise
SALIGNEY	Mme	POISSON	Catherine
TAXENNE	Mme	BELLOT	Cécile
TAXENNE	Mme	SAINT HILLIER	Marianne

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- désigne les candidats ci-dessus comme membres des Commissions intercommunales,
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires à ce dossier et à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- k. *Création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs et proposition d'une liste de commissaires*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- crée la Commission Intercommunale des Impôts Directs ;
- constitue une liste de commissaires composée de 10 commissaires titulaires et de 10 commissaires suppléants ;
- charge Monsieur le Président à proposer la liste des commissaires à l'administration fiscale.

Présidence : Monsieur le Président

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Michel GANET	Gilbert LAVRY
Jean-Claude THABARD	Emmanuel BARBERET
Alain GOUNAND	Philippe SMAGGHE
Eric PERTUS	Alain GOMOT
Segundo ALFONSO	Yves COINCENOT
Michel BENESSAINO	Marie-Anne LONGY
François GRESET	Isabelle GUILLOT
Dominique JOLY	Lydia LUTHRINGER
Sébastien HENGY	Martin DAUNE
Régis CHOPIN	Aurélien CHANCENOTTE

Voté à l'unanimité

l. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **décide d'appliquer les dispositions des articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT qui prévoient que le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;**
- **procède à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;**
- **élit les candidats de la liste ci-dessus comme membres de la Commission d'Appel d'Offres ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager toutes démarches pour la bonne exécution de cette délibération et à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Présidence : Monsieur le Président

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Sébastien HENGY	Ludovic DUVERNOIS
Alain GOUNAND	Michael PERES
Isabelle GUILLOT	Antony BOURCET
Segundo ALFONSO	Régis CHOPIN
Aurélié CHANCENOTTE	Stéphane ECARNOT

Voté à l'unanimité

m. Création des Commissions Intercommunales

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **fixe à 3 le nombre de Commissions,**
- **crée les 3 Commissions thématiques intercommunales.**

Voté à l'unanimité

2. RESSOURCES HUMAINES

Avant de présenter tous les points « Ressources humaines », le Président indique qu'il y a environ 140 postes à Jura Nord (temps complet et temps non-complet).

- a. Suppression de 8 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet et création de 8 postes dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la création de 8 postes dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet ci-après :**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 31h95 hebdomadaire ;**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 32h13 hebdomadaire ;**

- 1 poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 12h81 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 29h32 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 27h18 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 32h91 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 29h14 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 28h00 hebdomadaire.
- **supprime, en conséquence les 8 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet ci-après :**
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 31h75 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 32h00 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 12h81 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 29h32 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 27h18 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 32h78 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 29h14 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 28h00 hebdomadaire.
 - **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
 - **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- b. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet et création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps complet ;**
- **supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 34h37 hebdomadaire ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- c. *Suppression de 2 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet et création de 2 postes dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la création de 2 postes dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps complet ;**
- **supprime, en conséquence les 2 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- d. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des ATSEM à temps complet et création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps complet ;**
- **supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- e. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à temps complet et création d'un poste dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux à temps complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux à temps complet ;**
- **supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à temps complet ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- f. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à temps complet et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps complet ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à temps complet ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

g. Mise en place du RIFSEEP pour les agents de maîtrises, pour les éducateurs de jeunes enfants, pour les auxiliaires puéricultrices territoriales, pour les assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques et pour les attaches de conservation du patrimoine

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

FILIERE TECHNIQUE

- Agents de maîtrises

Groupe	Emplois	IFSE - Montant maximum annuel	CIA – Montant maximal annuel	Montant maximum annuel
Groupe 1	Responsable du service technique	11 340 €	1 260 €	12 600 €
Groupe 2	Autres agents (qui ne sont pas responsable de service)	10 800 €	1 200 €	12 000 €

FILIERE SOCIALE

- Educateurs de Jeunes Enfants

Groupe	Emplois	IFSE - Montant maximum annuel	CIA – Montant maximal annuel	Montant maximum annuel
Groupe 1	Responsable de service	14 000 €	1 680 €	15 680 €
Groupe 2	Responsable de site (Multiaccueil, Micro-crèche,...)	13 500 €	1 620 €	15 120 €
Groupe 3	Adjoint au responsable du Multiaccueil, ...	13 000 €	1 560 €	14 560 €

- Auxiliaires de puériculture territoriaux

Groupe	Emplois	IFSE - Montant maximum annuel	CIA – Montant maximal annuel	Montant maximum annuel
Groupe 1	Agents du Multiaccueil et de la micro-crèche	11 340 €	1 260 €	12 600 €

FILIERE CULTURELLE

- Attachés territoriaux de conservation du patrimoine

Groupe	Emplois	IFSE - Montant maximum annuel	CIA – Montant maximal annuel	Montant maximum annuel
Groupe 1	Responsable de service	29 750 €	5 250 €	35 000 €

- Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Groupe	Emplois	IFSE - Montant maximum annuel	CIA – Montant maximal annuel	Montant maximum annuel
Groupe 1	Agents de la médiathèque (autres que le responsable de service)	16 720 €	2 280 €	19 000 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **INSTAURE** le RIFSEEP selon les modalités définies ci-dessus ;
- **ADOpte** les propositions relatives aux conditions de modulation et de revalorisation des indemnités, ainsi qu'aux montants mentionnés dans la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE et du CIA dans le respect des principes définis ci-dessus ;
- **PRECISE** que les dispositions de la présente délibération prendront effet à partir du 1^{er} octobre 2020 et que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Voté à l'unanimité

h. Recrutements d'agents contractuels pour les remplacements

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- **VALIDE** les recrutements dans les conditions prévues par les articles 3 et 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 d'agents contractuels pour des besoins temporaires liés au remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant de constater les besoins liés au remplacement temporaire des fonctionnaires et des agents contractuels, déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des agents contractuels recrutés selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil, procéder aux recrutements ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats nécessaires ;
- **PRECISE** que dans le cas du remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel, le contrat pourra prendre effet avant le départ de l'agent remplacé ;
- **PREVOIT** les dépenses correspondantes.

Voté à l'unanimité

3. FINANCES

a. Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales - FPIC – modalités de répartition du prélèvement 2020

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- opte pour la répartition dérogatoire « à la majorité des 2/3 », telle que présentée ci-dessous :

	Répartition du prélèvement à la majorité des 2/3	Variation par rapport au prélèvement de droit commun (%)	Conformité du prélèvement dérogatoire par rapport à un écart de +/- 30% du prélèvement de	Répartition du reversement à la majorité des 2/3	Variation par rapport au reversement de droit commun (%)	Conformité du reversement dérogatoire par rapport à un écart de +/- 30% du
Part EPCI		0%	valable	227 000	11%	valable
Part communes	-			93 499		
TOTAL	-			320 499		

- se prononce favorablement sur les critères et la pondération par l'EI pour la répartition dérogatoire présentés ci-dessous :

	Pondération des critères		
	Revenu par habitant	Potentiel fiscal par habitant (Pf/hab)	Potentiel financier par habitant (Pfi/hab)
Pondération critères pour prélèvement			1,00
Pondération critères pour reversement	0,01	0	0,99

- se prononce favorablement sur la répartition du reversement à la majorité des 2/3, à savoir :
 - 227 000 € pour la Communauté de Communes Jura Nord,
 - 93 499 € pour les communes membres dont le montant est réparti comme suit :

Nom Communes	Solde
BARRE	1 587
BRANS	1 888
BRETENIERE	1 562
COURTEFONTAINE	1 997
DAMMARTIN-MARPAIN	3 025
DAMPIERRE	9 563
ETREPIGNEY	4 081
EVANS	4 980
FRAISANS	10 310
GENDREY	2 301
LOUVATANGE	525
MONTEPLAIN	1 031
MONTMIREY-LA-VILLE	1 611
MONTIMIREY-LE-CHATEAU	1 493
MUTIGNEY	1 573
OFFLANGES	1 846
ORCHAMPS	9 219
OUGNEY	2 978
OUR	1 107
PAGNEY	2 278
PLUMONT	758
RANCHOT	4 353
RANS	4 013
ROMAIN	1 858
ROUFFANGE	954
SALANS	5 378
SALIGNEY	1 677
SERMANGE	2 016
SERRE-LES-MOULIERES	1 778
TAXENNE	873
THERVAY	3 040
VITREUX	1 846

- **autorise Monsieur le Président à engager les procédures administratives nécessaires et à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

4. CULTURE - ASSOCIATIONS

- a. *Convention de mise à disposition de locaux à titre onéreux entre la Communauté de Communes Jura Nord et la FNATH*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur cette mise à disposition de locaux à titre onéreux,**
- **accepte les termes de ladite convention,**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier,**
- **autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- b. *Convention de partenariat relative à la vente des cartes avantages jeunes entre la Communauté de Communes Jura Nord et Info Jeunesse Jura*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la mise en place de ces 3 conventions de partenariat,**
- **accepte les termes de ces 3 conventions,**
- **autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier,**
- **autorise Monsieur le Président à signer ces 3 conventions et tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

5. ENFANCE JEUNESSE – AFFAIRES SCOLAIRES

- a. *Convention de prestation de service accueils extrascolaires et périscolaires*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

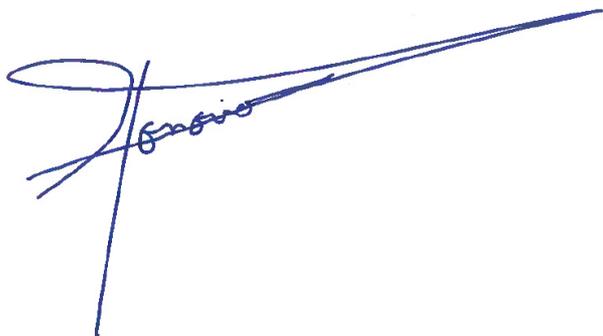
A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention de prestation de service,**
- **accepte les termes de ladite convention,**
- **autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier,**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

Séance levée à 21H06.

M. Nathalie HONORIO
Commune de DAMPIERRE



Le Président,
Gérôme FASSET

